

## CHAMBRE FUNERAIRE DE ROUEN

### DONNEES QUANTITATIVES ET FINANCIERES

#### Historique :

La société des marbreries Surget a sollicité l'autorisation de créer une chambre funéraire sur le terrain dont elle est propriétaire à Rouen au 18, avenue de Serres, l'entrée de l'établissement étant prévue rue des sapins.

Le projet comportait une salle d'accueil, trois salons de présentations et 6 cases réfrigérées pour la conservation des corps.

Il s'agit de la première chambre funéraire de Rouen, complétant les équipements de l'agglomération qui sont actuellement :

- les chambres mortuaires des établissements hospitaliers,
- l'institut médico-légal,
- la chambre funéraire de Saint-Etienne du Rouvray, gérée par l'entreprise Lamy-Trouvain
- la chambre funéraire de Maromme, gérée par la société Pompes Funèbres Générales
- la chambre funéraire de Petit-Quevilly, gérée par la société Pompes Funèbres de Normandie
- la chambre funéraire de Sotteville-Les-Rouen

Par convention en date du 5 octobre 2000, la ville de Rouen a confié à la société Surget, filiale du groupe OGF, les missions de réception et de conservation en case réfrigérée de corps de personnes décédées. Suite aux travaux arrivés à leur terme en juillet 2001, la chambre funéraire de Rouen comprend 9 cases réfrigérantes.

La durée de la convention est de 10 ans.

Ouverte en juillet 2001, la chambre funéraire de Rouen a procédé à des révisions tarifaires, intervenues en juillet 2004, août 2009 et août 2010 portant le montant actuel à 121,13€ TTC.

Le contrat stipule que la ville a la faculté de prendre en charge une partie des tarifs applicables aux familles des Rouennais décédés. Cette prise en charge dégressive a pris fin en 2009.

Une redevance d'un montant préalablement fixé est versée chaque année par le délégataire de ce service public (tarif initial 1829,39€)

Pour motif d'intérêt général, la délégation a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Tarifs

<b>Tarifs ttc</b>		
Modificatif 1 <sup>er</sup> août 2011	2011	<b>2012</b>
<b>Admission</b>	124.53€	<b>124,53€</b>

<b>Dépôt de corps</b>		
	2011	<b>2012</b>
<b>Nombre de dépôt de corps</b>	548	<b>273</b>

<b>Durée du séjour</b>		
	2011	<b>2012</b>
<b>Moins de 3 jours</b>	35	<b>14</b>
<b>De 3 à 6 jours</b>	216	<b>101</b>
<b>Plus de 6 jours</b>	297	<b>158</b>

<b>Chiffre d'Affaire ht</b>		
	2011	<b>2012</b>
<b>C.A total</b>	56 129€	<b>28 425€</b>

<b>Recette annuelle pour la Ville</b> Inchangée depuis l'année 2004		
	2011	<b>2012</b>
<b>Redevance</b>	1887,71€ 2153€ indexée	1887,71€ 2153€ indexée

<b>Familles aidées</b>		
	2011	<b>2012</b>
<b>Nombre de familles aidées</b>	26	<b>33</b>

## **DONNEES QUALITATIVES**

**Les prestations offertes par la chambre funéraire donnent satisfaction (présence d'un livre, d'un registre d'appréciations et aucune réclamation enregistrées en Mairie)**

**Les installations ont fait l'objet d'un contrôle favorable par le Bureau Veritas.**

**En 2012, la société OGF a versé la totalité de la redevance bien que la délégation ait pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2012. La qualité du service rendu a perduré après la fin de la délégation (maintient d'une permanence, etc).**